


Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 29 AVR. 2011
	Numéro : A 5298

2DAY4EVER

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6.320 euros

Siège social 37, avenue des Alizés - Port Sud - BREUILLET (Essonne)

R.C.S. EVRY B 519.913.669

-:-

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 27 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le vingt sept décembre à 14 heures, Messieurs les associés de la société « 2DAY4EVER », société par actions simplifiée au capital de 6.320 euros divisé en 632 actions de 10 euros, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Etaient présents

- Madame Stéphanie BELLAND titulaire de.	500 actions
- Monsieur Jonathan PORTERON titulaire de.	63 actions
- Mademoiselle Pauline GHISLAIN titulaire de.	6 actions
- Monsieur Thomas GAUTIER titulaire de.	63 actions

Total des actions.	632 actions
--------------------	-------------

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie BELLAND en sa qualité de président.

TG SB JP PG

Le tout conformément aux statuts.

Le président constatant la présence des associés prend acte que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- 1° - Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,
- 2° - Modification de l'article 20 des statuts,
- 3° - Pouvoirs pour formalités.

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée

- 1° - les copies des lettres adressées à tous les associés,
- 2° - la feuille de présence revêtue de la signature des associés et du président,
- 3° - le projet des résolutions.

Le président déclare que tous les documents, devant d'après la législation des sociétés commerciales être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Le président offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide que l'exercice social actuellement en cours sera clos le 30 juin 2011 au lieu du 31 décembre 2010 et que les exercices suivants commenceront dorénavant le 1^{er} juillet pour finir le 30 juin

Comme conséquence de ces modifications de dates, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 20 des statuts

Article 20 – Exercice social

Chaque exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Par exception, le premier exercice social comprendra la période courue entre le jour du début des opérations sociales et le trente juin 2011

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TG SIS JP PG

DEUXIEME RESOLUTION

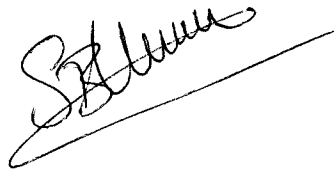
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder à toutes formalités de publication et autres prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

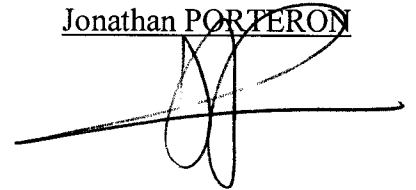
Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.


Stéphanie BELLAND



Jonathan PORTERON



Pauline GHISLAIN



Thomas GAUTIER

